

## POSITION DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR

- La demande mondiale de services d'ingénierie exige la mise en place de normes d'agrément et d'exercice reconnues à l'échelle internationale.
- Afin de protéger la sécurité et le bien-être du public, les diplômés en génie canadiens comme ceux d'autres pays doivent respecter les mêmes normes strictes régissant l'exercice de la profession au Canada.
- Ingénieurs Canada continuera de faciliter la mobilité :
  - Des diplômés formés en génie à l'étranger venant au Canada — grâce à l'évaluation de l'équivalence substantielle des titres de compétences en génie décernés à l'étranger;
  - Des professionnels du génie formés à l'étranger venant au Canada — grâce à l'élaboration d'ententes de reconnaissance mutuelle qui reconnaissent leurs qualifications en vue de l'obtention d'un permis d'exercice de la profession d'ingénieur au Canada;
  - Des ingénieurs canadiens exerçant leur profession à l'étranger — grâce à la signature d'ententes de reconnaissance mutuelle des titres de compétences en génie canadiens.

### Enjeu

En dépit de la mondialisation croissante des marchés, il est souvent plus difficile de vendre des biens et des services aux autres provinces et territoires du Canada qu'à l'étranger, une situation qui a des répercussions négatives sur la position concurrentielle du pays. Pour corriger ce problème, le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires ont convenu en 1994 de demander aux professions réglementées d'éliminer les restrictions à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada avant avril 2009.

Le Canada demeure l'un des principaux exportateurs de services d'ingénierie dans le monde. Les ingénieurs du Canada doivent pouvoir exercer leur profession à l'étranger, tout en répondant aux exigences du pays d'accueil. Les ingénieurs du Canada qui travaillent à des projets à l'étranger demeurent également responsables devant leur organisme de réglementation provincial ou territorial.

Parallèlement, les ingénieurs formés à l'étranger qui souhaitent exercer au Canada doivent répondre aux exigences d'obtention du permis qui ont été établies dans le but d'assurer la sécurité et le bien-être du public.

L'expansion rapide du commerce international des services d'ingénierie peut donner lieu à des modifications dans les politiques publiques susceptibles d'exercer sur les organismes de réglementation des pressions en faveur d'un assouplissement des normes de délivrance des permis d'exercice du génie, ce qui peut entraîner des risques pour la sécurité publique.

### Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

#### À l'échelle nationale

Les responsables fédéraux ont reconnu à maintes reprises que la profession d'ingénieur disposait déjà de l'un des régimes de mobilité interne les plus avancés du Canada.

En 1999, Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation du génie ont signé l'Entente sur la mobilité des ingénieurs à l'intérieur du Canada (EMIIC). Cette entente, qui a été renouvelée en 2004, permet aux ingénieurs qui détiennent un permis d'exercice d'une province ou d'un territoire du Canada d'obtenir, avec relativement de facilité, un permis d'exercice ailleurs au pays. L'admission définitive demeure à la discrétion de l'organisme de délivrance.

Grâce à ces initiatives, les ententes sur la mobilité qui ont été mises en place permettent à la grande majorité des particuliers d'obtenir un permis de façon efficace et assez rapidement.

Reconnaissance nationale : Témoignage devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

En juin 2016, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a publié un rapport intitulé Des murs à démolir : Démantèlement des barrières au commerce intérieur au Canada, qui documente son étude des obstacles internes à la mobilité interprovinciale et interterritoriale de la main-d'œuvre. Ingénieurs Canada a témoigné oralement sur la mobilité interprovinciale et interterritoriale de la profession d'ingénieur dans le cadre de cette étude. Le rapport du Comité sénatorial souligne les efforts des organismes canadiens de réglementation du génie comme un exemple à suivre pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre d'un bout à l'autre du pays.

## À l'échelle internationale

Ingénieurs Canada a créé deux répertoires internationaux d'ingénieurs et en assure la tenue à jour. Ces répertoires constituent pour les pays participants une base commune pour négocier des ententes de reconnaissance mutuelle des titres de compétences :

- L'International Engineers Register, en collaboration avec un certain nombre de pays membres de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC);
- L'International Professional Engineers Agreement (IPEA) Registry, qui regroupe le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Inde et l'Afrique du Sud, ainsi que bon nombre des pays membres de l'Organisation de coopération économique de la zone Asie-Pacifique (APEC).

Ces répertoires ont pour objet de permettre aux pays participants qui possèdent des systèmes différents d'agrément, de réglementation ou d'attribution des permis d'être en mesure de reconnaître les titres de compétences des ingénieurs qui répondent à des normes substantiellement équivalentes en matière de formation et d'expérience.

En 2016, Ingénieurs Canada a lancé son Répertoire de la mobilité qui facilite l'inscription au répertoire de l'International Professional Engineers Agreement (IPEA) et à celui de l'Asia-Pacific Economic Cooperation Engineers Agreement (APEC EA). En s'inscrivant au [Répertoire de la mobilité](#) d'Ingénieurs Canada, les ingénieurs canadiens peuvent utiliser la désignation de l'APEC ou de l'IPEA pour indiquer qu'ils se sont conformés à la norme exigée et qu'ils sont prêts à appliquer les pratiques du génie à l'échelle internationale. Le processus d'inscription ne coûte rien aux ingénieurs et est assorti d'un processus d'auto-évaluation selon lequel les ingénieurs canadiens déclarent détenir et maintenir les qualifications nécessaires pour être inscrits aux répertoires. Pour pouvoir conserver ce statut dans le répertoire, les membres doivent déclarer chaque année qu'ils continuent de maintenir ces qualifications.

Des ententes au niveau de la formation qui améliorent la mobilité internationale en reconnaissant l'équivalence substantielle des programmes de génie des pays signataires sont également en place. Ingénieurs Canada a signé plusieurs ententes internationales, notamment l'Accord de Washington, une entente bilatérale avec l'Accreditation Board for Engineering and Technology Inc. (ABET), et des ententes de reconnaissance mutuelle qui facilitent la reconnaissance des titres de compétences des candidats des pays signataires.

## Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Afin de réduire et, à terme, d'éliminer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre, le gouvernement fédéral est invité à consulter les professions réglementées et à collaborer activement avec elles afin de produire les résultats souhaités en matière de mobilité professionnelle au Canada et au sein de la communauté internationale.

La profession d'ingénieur est prête à collaborer avec le gouvernement fédéral pour atteindre ses buts et mieux répondre aux besoins de la population canadienne. Le gouvernement fédéral doit :

- Consulter les organismes de réglementation lors de la prise de décisions politiques et législatives susceptibles d'avoir un impact sur la capacité de ces organismes de protéger l'intérêt public et d'assurer la sécurité du public;
- Appuyer le maintien des normes élevées déjà en place, tout en améliorant la mobilité interprovinciale et interterritoriale;
- Faciliter l'élaboration d'ententes favorisant la mobilité d'ingénieurs qualifiés entre zones de compétence.

## Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation du génie continueront de jouer un rôle de leadership pour corriger plusieurs épineux problèmes de mobilité en collaborant activement avec les responsables gouvernementaux. Nous avons pleinement soutenu les ententes qui favorisent une mobilité maximale entre les provinces et les territoires et au sein de la communauté internationale. Ingénieurs Canada :

- Continuera de collaborer avec les représentants gouvernementaux pour suivre de près les pourparlers de libre-échange régionaux et bilatéraux entrepris par le gouvernement du Canada;
- Continuera de surveiller les changements et les ajouts apportés à l'Accord sur le commerce intérieur;
- Continuera de surveiller les négociations visant la conclusion d'un accord mondial sur le commerce de services au sein de l'Organisation mondiale du commerce;
- Sera disposé à offrir son savoir-faire et à faciliter les consultations dans le but de préserver la formation, les normes d'exercice et les conditions d'admission relatives à la profession d'ingénieur au Canada;
- Facilitera l'élaboration d'ententes favorisant la mobilité d'ingénieurs qualifiés entre zones de compétence.